

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2024

Date d'affichage : 04 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance** : Michelle SAINTOUT, Maire

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU

**Absents excusés** : Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU, Laurie LAPOULE procuration à Thomas LASSALE, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance** : Thomas LASSALE

**DÉLIBÉRATION N° 03-09122024 :**

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE – LYCÉE ODILON REDON – VOYAGE EN GRÈCE**

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'équipe pédagogique du Lycée Odilon Redon enseignant les spécialités HLP (Humanités, Littérature et Philosophie) et HGGSP (Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques) sollicite une participation communale dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en Grèce destiné notamment aux élèves de terminale suivant ces enseignements et l'option Langues Anciennes.

Deux élèves de Saint-Estèphe participeront à ce voyage dont le coût supporté par les familles s'élève à 473 €.

L'enveloppe attribuée aux subventions n'ayant pas été consommée en totalité, afin de minimiser le montant de la participation demandée aux familles stéphanoises, Michelle SAINTOUT, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention à hauteur de 100,00 € par élève domicilié sur la commune.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **DÉCIDE** de participer au financement du voyage en Grèce organisé par le lycée Odilon Redon à hauteur de 100,00 € par élève domicilié sur la commune.
- **PRÉCISE** que cette subvention sera versée à la caisse de l'établissement scolaire sur présentation d'un document officialisant la participation de l'élève au voyage projeté (titre de transport.....) et sous réserve que cette subvention soit imputée sur la participation demandée aux familles stéphanoises.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite à l'article 65738 du budget primitif 2024 de la commune.

<b>Votants : 18 (13 + 5 procurations)</b>	<b>Votes exprimés : 18</b>	
<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT

Le secrétaire de séance,  
Thomas LASSALE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.